



**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
Section d'Ille-et-Vilaine**

Avenue Janvier – B.P. 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 26
fo.drifip35@dgifip.finances.gouv.fr



Déclaration liminaire au Comité Technique Local du 21 septembre 2021

Monsieur le Président,

S'agissant de l'approbation des PV des Comités Techniques Locaux des 3 et 15 juin 2021, nous voterons pour. Mais, nous constatons dans le procès-verbal du CTL du 3 juin, que le vote relatif à l'ajustement du TAGERFIP 2021 est comptabilisé avec 10 abstentions, bien que déclaré juste au-dessus «Vote défavorable unanime»! Ce problème d'alignement relevé page 9 est reproduit page 13, quant au vote relatif aux opérations NRP au 1^{er} septembre 2021. Là aussi, il s'agit bien d'un vote défavorable unanime. En ce qui concerne le PV du CTL du 15 juin 2021, nous demandons que la déclaration liminaire commune lue à cette occasion soit annexée au procès-verbal.

Notre avis est sollicité dans le cadre de la relocalisation des centres de gestion des retraites (CGR) et du centre de service des retraites (CSR), pour les opérations concernant la DRFIP 35 au 1^{er} janvier 2022. Après une information le 14 avril dernier et une fiche de moins de 3 pages, en guise de document de travail, comment imaginer qu'une organisation syndicale puisse cautionner un tel démantèlement?

Les centres de gestion des retraites sont passés de 26 à 12 et avec le nouveau réseau de proximité et les relocalisations, seuls quatre sites subsisteront. C'est de la destruction massive d'emplois et du sabordage de missions. Bien sûr, nous ne pouvons que nous opposer à cette sinistre marche funèbre!

Les autres points proposés à l'ordre du jour sont des points d'information qui mériteraient pour chacun d'eux, un véritable dialogue social approfondi, mais soyons pragmatiques, maintenant dans nos instances ce ne peut être qu'un vœu pieux.